



Autorité de la concurrence : des garanties mais...

Le SNJ Midi Libre se félicite d'avoir été entendu par l'Autorité de la concurrence, qui a rendu son avis ce jeudi 4 juin, sur les risques de monopole qu'entraînera le rachat de Midi Libre par la Dépêche du Midi. Mais reste sur ses gardes à un stade où nous avons encore plus de questions que de réponses.

Le 6 mai dernier, trois élus du Syndicat (Cathy Rocher, Guy Trubuil et Philippe Dautremont), qui avaient demandé à être auditionnés par l'Autorité de la concurrence, ont exposé, lors d'un entretien, leurs craintes liées à ce rachat, surtout après l'annonce en comité d'entreprise d'une saignée dans les effectifs de 191 postes aux Journaux du Midi et 155 à La Dépêche (et donc un total de 346 postes supprimés).

Leurs remarques portaient sur le risque de voir disparaître des titres dans les zones de concurrence (l'Aude et le Nord Aveyron), mais aussi de porter atteinte au pluralisme éditorial (mutualisation des IG, d'internet, des sports, de la culture à Montpellier avec La Gazette dans laquelle La Dépêche a aussi des parts...). Les élus demandaient aussi la désignation d'un mandataire indépendant afin de veiller au respect des engagements qui pourraient être imposés. « *Nous ne voulons pas de pages rédactionnelles communes, souhaitons le maintien du périmètre de chaque titre, des éditions différenciées, le maintien de nos éditions pour chacun des titres, un service internet propre à chaque titre et une équipe informatique présente sur place relevant du titre* » , concluait en résumé le SNJ, dans un courrier daté du 22 mai, qui faisait suite à l'entretien.

L'Autorité de la concurrence a donc pris en compte les risques de concurrence, constatant que *« l'opération placerait le Groupe La Dépêche du Midi en situation de monopole sur les marchés de la presse quotidienne régionale dans les départements de l'Aude et l'Aveyron »*. Elle redoute aussi *« une homogénéisation du contenu des titres, au détriment des lecteurs qui subiraient une réduction de la qualité et de la diversité des journaux de presse quotidienne régionale »*. Elle annonce que le Groupe La Dépêche s'est engagé à *« ne pas procéder à l'harmonisation des contenus de ses titres, à maintenir des rédactions en chef distinctes et dédiées aux différents titres et à poursuivre la diffusion de l'ensemble de ses titres de presse quotidienne régionale dans l'Aude et l'Aveyron »*. Et pour finir, qu'un *« mandataire indépendant sera chargé du respect des engagements pris »*.

Si l'Autorité de la concurrence est donc arrivée aux mêmes conclusions que le SNJ sur les zones de concurrence et sur la nécessité d'un mandataire, il y a encore énormément de flou sur le reste du dossier. Comment la Dépêche respectera ses engagements sur le pluralisme éditorial ? La nomination d'un rédacteur en chef suffit-elle à faire une rédaction ? Comment La Dépêche peut-elle maintenir un plan de suppression de postes tout en respectant son engagement de maintien du pluralisme ? Alors que la pression est déjà trop forte sur chacun d'entre-nous, il serait inconcevable de faire autant avec 20 % des effectifs en moins. Cela sans mettre en danger la santé des salariés et la qualité de notre titre.

Pour le SNJ, il est d'ores et déjà très clair que cet avis doit se concrétiser par le maintien, dans chacun des titres des Journaux du Midi d'un service traitant de l'actualité internationale, nationale et économique en conformité avec les lignes éditoriales de chacune de ces rédactions, garantes de l'identité de chacune d'elles, d'un service des sports sans mutualisation. Nous insistons aussi sur le maintien dans le giron de la rédaction de chacun des titres, du traitement et de la diffusion de l'information numérique mise en ligne sur nos sites propres. Un travail éditorial qui incombe à des journalistes et à eux seuls. La volonté de la direction de la rédaction de Midi Libre de faire intervenir dans ce traitement numérique un personnel et des pratiques « low cost » est, à ce titre inadmissible.

Les élus du SNJ rappellent, enfin, qu'ils ont voté – comme l'ensemble des élus - contre le plan de cession tel qu'il avait été présenté par les responsables de La Dépêche en mars dernier en raison de son coût social très lourd notamment à la rédaction, une fois encore la cible principale.

Nous attendons désormais de voir comment ceux qui peuvent être désormais considérés comme les nouveaux patrons du grand groupe entendent se mettre concrètement en conformité avec les engagements pris devant l'Autorité de la Concurrence. Une grande vigilance s'impose : la très récente et brutale augmentation de prix, pour l'ensemble de la semaine est à ce titre révélatrice. La rapidité de sa mise en œuvre – avant le changement de propriétaire - permet à La Dépêche de respecter son engagement qu'aucune augmentation de tarifs n'intervienne dans l'Aude et l'Aveyron après le rachat. Personne n'est dupe sur l'identité réelle du décisionnaire !

Le bureau du SNJ

Syndicat National des Journalistes – 33, rue du Louvre 75002 Paris – Tél. 01 42 36 84 23 – www.snj.fr
Section de Midi Libre – Le Mas de Grille 34438 Saint-Jean-de-Védas Cedex – Tél. 04 67 07 67 07